Annexe 02

Estimation des coûts de l'accréditation d'un OEC

Finance d'inscription

Type d'OEC	Montant en CHF
Tous	1 500.–

Coûts liés à l'octroi de l'accréditation

Activité	Montant en CHF
Evaluation par le SAS ; montant en fonction de l'organisme, de la complexité, du nombre de départements, etc., comprenant : • discussion d'information • recherche d'experts techniques • évaluation de la documentation • visite préliminaire • étude du dossier, examen du système de management (manuel relatif au système de management) • coordination des experts techniques • programme d'évaluation • évaluation • établissement du registre pour la portée d'accréditation sollicitée • formulation des non conformités • rapport d'évaluation • contrôle de l'exécution des actions correctives (non conformités) • travaux administratifs, correspondance, base de données, adaptation du registre pour la portée d'accréditation • certificats • frais de déplacement • frais généraux	Valeur indicative env. 14 000.– à 24 000.–
Par expert technique et en fonction de l'étendue de la portée d'accréditation, y c. frais de déplacement	env. 6 000.– à 10 000.–

Prime annuelle

Type d'OEC	Montant en CHF
Organismes d'inspection Organismes de certification de produits, processus et services Producteurs de matériaux de référence Organismes fournissant des validations et des vérifications	3 850.–
Laboratoires d'essais de type A Laboratoires d'étalonnage	2 000.–
Laboratoires d'essais de type B	2 450.–
Laboratoires d'essais de type C Fournisseurs d'essais d'aptitude (types A et B) Organismes de certification de personnes	3 100.–
Organismes de certification de systèmes de management	2 000.– + 25.–/certificat
Agences supplémentaires	+ 500.–/agence

Coûts liés à la surveillance de l'accréditation

Activité	Montant en CHF
Surveillance par le SAS ; montant en fonction du volume (et, le cas échéant, de l'extension) de la portée d'accréditation • étude du dossier • coordination des experts techniques • programme de surveillance • surveillance • contrôle du registre • formulation des non conformités • rapport de surveillance • contrôle de l'exécution des actions correctives (non conformités) • travaux administratifs, correspondance • frais de déplacement • frais généraux	Valeur indicative env. 4 500.– à 8 000.–
Par expert technique et en fonction de l'étendue de la portée d'accréditation, y c. frais de déplacement	Valeur indicative env. 3 500.– à 6 000.–

Coûts liés à l'accompagnement spécifique d'une activité accréditée chez des clients de l'OEC (« *witness audit* »)

Activité	Montant en CHF
Evaluation accompagnée (*witness audit*) par le SAS (par évaluateur/expert technique ; accompagnement de 1 jour) • étude du dossier • coordination des experts techniques • accompagnement et évaluation de l'activité de l'OEC • formulation des non conformités • rapport d'évaluation accompagnée • contrôle de l'exécution des actions correctives (non conformités) • travaux administratifs, correspondance • frais de déplacement • frais généraux	env. 4 000.– à 7 000.–
Par expert technique (accompagnement de 1 jour), y c. frais de déplacement	Valeur indicative env. 3 000.– à 5 000.–
Remarque : l'évaluation d'une demande d'accréditation et la surveillance peuvent exiger l'accompagnement, à une ou plusieurs reprises, d'une activité chez des clients de l'OEC.	

Remarque : l'ordonnance sur les émoluments du Secrétariat d'Etat à l'économie dans le domaine de l'accréditation (Oem-Acc) s'applique. Une estimation plus précise est remise avec le programme d'évaluation. La remise de la documentation complète dans les délais et l'application rigoureuse des critères d'accréditation permettent d'éviter des dépenses inutiles et des coûts supplémentaires.